

OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

express

Volume X, n° 1 – Février 1999

■ Mot de la directrice générale ■

Nouveau système de gestion des membres

L'AUTOMNE DERNIER, l'Ordre confiait à une firme d'experts le mandat d'analyser sa base de données de gestion des membres qui était en fonction depuis déjà 10 ans. L'avènement de nouveaux logiciels sous Windows, la reconfiguration du réseau de la santé, le nombre croissant de membres et le passage à l'an 2000 faisaient partie des nombreuses préoccupations des administrateurs au moment de confier ce mandat.

Suite à cette analyse, le Bureau adoptait, à sa dernière réunion la recommandation des informaticiens experts d'implanter dans les plus brefs délais un nouveau système de gestion des membres entièrement sous Windows. En plus de représenter pour l'Ordre des économies de temps substantielles au moment de la saisie des cotisations, ce nouveau système permettra notamment de produire des statistiques sur la pratique professionnelle, de simplifier les envois massifs et la réalisation du répertoire des membres et, bien sûr, de passer l'an 2000 sans pro-

blème. Grâce aux efforts du personnel de la permanence, ce nouveau système sera en place pour recevoir votre prochaine inscription à l'Ordre.

Cotisation annuelle

Voici venue la période de la cotisation annuelle. Vous trouverez, jointe à ce bulletin, toute la documentation nécessaire à votre inscription au Tableau des membres pour l'exercice 1999-2000. Vous remarquerez que nous avons considérablement modifié l'aspect des formulaires d'inscription et d'avis de cotisation. De plus, nous avons préparé un guide qui, nous l'espérons, vous facilitera la tâche lorsque vous complèterez ces deux formulaires.

Nous vous rappelons que le montant de la cotisation pour 1999-2000 demeure, **pour une septième année consécutive**, à 385 \$ avant taxes. Par ailleurs, le montant de la contribution au financement de l'Office des

professions (OPQ) a été fixé par le Gouvernement du Québec à 16,70 \$, soit une augmentation de 1,40 \$ par membre. Soulignons que, selon le Code des professions, cette contribution financière à l'OPQ est une condition obligatoire d'inscription au Tableau des membres. Finalement, vous constaterez que l'assurance responsabilité professionnelle vous est offerte à un coût moindre cette année.

Votre demande d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre, accompagnée du paiement de votre cotisation, doivent nous parvenir avant le **1^{er} avril 1999**. Seuls les membres de l'Ordre peuvent porter le titre d'ergothérapeute au Québec. Ce titre confirme votre appartenance au système professionnel québécois et témoigne de vos compétences auprès de la clientèle et des employeurs. ■

Christiane-L. Charbonneau
Directrice générale et secrétaire

■ Échos de l'Ordre ■

Modification du règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre

L'ORDRE vient d'apporter quelques modifications au règlement sur les élections. La première concerne la clôture du scrutin et la date d'élection (art. 6 et 7) des administrateurs et du président. La date des élections sera dorénavant fixée le 1^{er} jeudi du mois de mai. Ce délai de quelques semaines permettra de finaliser la saisie des cotisations annuelles avant que ne débutent les élections. La seconde modification concerne l'entrée en fonction du président et des administrateurs élus (art. 8). Jusqu'à maintenant, les nouveaux administrateurs et le président entraient en fonction après l'Assemblée générale annuelle. L'adoption du nouveau règlement permettra aux nouveaux élus d'entrer en fonction plus rapidement, soit à la première réunion du Bureau suivant l'élection. L'Assemblée générale annuelle pourra ainsi se tenir dans les six mois suivant la fin de l'exercice financier tel que stipulé dans le Code des professions.

Ces modifications ont été adoptées au Bureau du 11 décembre puis acheminées à l'Office des professions du Québec. Elles devraient être publiées dans la Gazette officielle du Québec d'ici quelques semaines et les procédures seront applicables pour les élections de 1999. ■

Nominations

M^{me} LOUISE GOYETTE a été nommée **présidente du comité prix et mentions** en septembre 1998. Madame Goyette travaille au Centre de réadaptation InterVal à Trois-Rivières. Elle remplace madame Lucie Champoux qui dirigeait ce comité depuis sa création en 1993.

Lors du Bureau du 11 décembre 1998, madame **Paule Langlois**, ergothérapeute en santé physique adulte et pédiatrique aux centres hospitalier et d'hébergement de Rivière-du-Loup, (Centre hospitalier régional du Grand-Portage), a été nommée **syndic correspondant** et madame **Annette Rudy** a été sélectionnée à titre d'**expert en santé mentale pour le syndic**. Madame Rudy est directrice des services professionnels et de réadaptation au Centre Mackay.

Félicitations à madame **Denise Mauger** qui a été confirmée au poste de directrice des programmes et opérations à l'Institut de réadaptation de Montréal.

Bon succès à madame **Nicole Payen** qui a été nommée directrice des services et des programmes de réadaptation de l'Hôpital Juif de réadaptation et directrice des services de réadaptation de l'Hôpital général Juif.

Nous félicitons aussi madame **Liette Bernard** qui occupe dorénavant les fonctions de conseillère aux établissements à la Régie régionale et des services sociaux de Montréal-Centre. La régie souhaitait spécifiquement s'adjoindre un ergothérapeute pour combler ce poste nouvellement créé dans le cadre du transfert des programmes de l'OPHQ. ■

Salon national de l'habitation

LES DEUX dernières années, l'Ordre a participé au Salon national de l'habitation grâce notamment l'an dernier à un partenariat avec la Société d'assurance-automobile du Québec (SAAQ). En septembre dernier, la SAAQ nous informait qu'elle ne désirait pas commanditer l'événement en 1999. Dès lors, nous avons entrepris de nombreuses démarches auprès de sociétés publiques et privées afin de trouver le financement nécessaire à la tenue de cette activité. Malheureusement, la quinzaine de demandes de commandites n'ont pas permis de rassembler la somme nécessaire, soit plus de 20 000 \$. L'Ordre ne pouvant subventionner cette activité à même ses budgets, le Bureau a décidé qu'aucun budget supplémentaire au montant déjà prévu pour cette activité ne pouvait être alloué. Les membres de l'Ordre et le Comité de communications se penchent présentement sur d'autres opportunités de relations publiques et de visibilité qui rejoindraient le grand public tout en étant moins onéreuses. ■

SOMMAIRE

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	1
ÉCHOS DE L'ORDRE	1
Nominations	1
Modification du règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre	1
Salon national de l'habitation	1
Erratum	1
L'ORDRE TRAVAILLE POUR VOUS	2
Rencontre avec le Curateur public	2
CHRONIQUE DU SYNDIC	2
ÉCHOS DES MEMBRES	1, 3
Les membres à l'honneur	1
Nouvelles des regroupements	3
Bienvenue à la relève	3
EN DIRECT DU GOUVERNEMENT	3
RESSOURCES EXPRESS	5
En bref	5
Appel de candidature au Prix Ginette Théorêt	6
FORMATION CONTINUE	7
2 ^e Colloque sur l'interdisciplinarité	6
Colloque organisé par l'Ordre en mai 1999	7
Congrès 2000 de l'Ordre	7
La tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction	7
Calendrier de formation continue	8

Erratum

DANS LE DERNIER numéro de l'Ergothérapie Express, l'Ordre faisait un sondage sur l'utilisation de la carte La Professionnelle. Nous nous excusons auprès des membres qui ont tenté d'expédier leur réponse par télécopieur puisqu'une erreur s'était glissée dans le numéro indiqué. On aurait dû lire (514) 844-0478. Nous vous invitons à nous faire parvenir votre bulletin de sondage d'ici la fin février et nous remercions ceux qui ont déjà répondu. ■

■ Échos des membres ■

Les membres à l'honneur

**Annie Rochette :
récipiendaire de
la bourse de recherche
Anne Lang Étienne**



LE PROJET de madame Annie Rochette « Influence de l'environnement sur la relation entre les facteurs personnels et les habitudes de vie chez

des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral » s'est mérité la bourse de recherche Anne Lang Étienne 1998. Madame Rochette poursuit des études de maîtrise en sciences cliniques à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke concurremment à son travail à l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (Centre de recherches en gérontologie et gériatrie). La bourse de recherche Anne Lang Étienne est remise par l'Ordre annuellement à un ergothérapeute inscrit à un programme d'études de 2^e ou 3^e cycle dont le projet s'est démarqué par la pertinence du sujet traité, sa méthodologie, sa présentation et son originalité. ■

■ L'Ordre travaille pour vous ■

Rencontre avec le Curateur public

LE 16 DÉCEMBRE DERNIER, Sylvie Lapointe, ergothérapeute au Centre hospitalier Pierre-Boucher et la présidente de l'Ordre, Françoise Rollin-Gagnon, rencontraient Monsieur Pierre Gabrièle, Curateur public récemment nommé à cette fonction pour un mandat de cinq ans.

L'objectif de la rencontre, outre le fait de bien cerner le virage qu'entend prendre cet organisme, était de faire connaître à la direction du Curateur public les expertises de l'ergothérapeute auprès des clientèles vulnérables ayant besoin de protection.

Lors de l'entrevue, monsieur Gabrièle a indiqué que sa priorité, dans les années à venir, était de consolider les mesures visant à assurer la protection de la clientèle sous sa responsabilité. Il a indiqué qu'il envisageait la possibilité d'une certaine forme de privatisation dans la gestion des biens des personnes sous curatelle. Il souhaite mettre l'accent sur la santé, le bien-être ainsi que la gestion du plan individualisé de services, incluant le plan de réadaptation.

Le Curateur public a déjà avisé l'ensemble des régies régionales de la santé et

des services sociaux de son intention d'exiger les services indispensables auxquels a droit la clientèle qu'il dessert. Il compte desservir le territoire du Québec à partir de points de services décentralisés qui pourraient être localisés dans des établissements hébergeant plusieurs personnes sous régime de protection. Un plan d'effectifs et de restructuration a déjà été déposé au Conseil du trésor pour approbation et la révision des politiques concernant le consentement aux soins et la gestion des risques pour leur clientèle est amorcée. En plus de mesures administratives, il est prévu qu'une équipe multidisciplinaire soit mise en place pour agir à titre d'experts (analyste, chercheur ou conseiller dans le domaine des déficiences) afin que soit personnalisée l'offre de services du Curateur public auprès de la clientèle en besoin de protection.

La contribution et les compétences de l'ergothérapeute à ce niveau ont été présentées notamment en regard des observations ou des recommandations pertinentes contribuant à l'identification du diagnostic,

à l'établissement du plan d'intervention ou du plan de services individualisés ainsi qu'à l'évaluation des fonctions cognitives et fonctionnelles. Pour une grande partie de leur clientèle, une évaluation de la capacité à maintenir la personne vulnérable dans son milieu de vie est requise. L'expertise spécifique de l'ergothérapeute ainsi que certains des outils ou des approches utilisés a été mise en lumière ainsi que leur expérience professionnelle dans les établissements de soins de longue durée, en milieux psychiatriques ainsi que dans les centres d'hébergement. À ce propos, une documentation pertinente présentant la profession et l'Ordre a été remise au Curateur public.

Monsieur Gabrièle compte amorcer, au cours de la prochaine année, la mise en place du nouveau système et esquisser de nouveaux modèles de collaboration qui pourraient être instaurés dans le réseau d'ici trois à cinq ans. Lorsque cette réorganisation sera achevée, il entrevoit l'intérêt d'un débat public sur les attentes de la population à l'égard du Curateur public. D'ici là, il axera ses efforts à mieux représenter la clientèle vulnérable sous protection ainsi qu'à établir des liens avec les organismes communau-

taires et les associations représentant les bénéficiaires. Le Curateur public souhaite également revoir les mécanismes de contrôle et de surveillance des curateurs privés selon les pouvoirs actuellement dévolus par la loi.

La rencontre a permis de faire valoir, à partir de nombreuses histoires de cas, l'implication de l'ergothérapeute à titre individuel au sein des équipes interdisciplinaires en gériatrie, en psychogériatrie, en santé mentale, en soins de longue durée et en maintien à domicile, ainsi que sa contribution à l'établissement du bilan et du pronostic du fonctionnement à domicile. L'Ordre a souligné l'intérêt que soit jointe une évaluation de l'ergothérapeute aux évaluations médicales et psychosociales requises lors de la recommandation quant à l'ouverture d'un régime de protection ou à la prise de mesures visant la sécurité et le bien-être de clientèles vulnérables, surtout pour les cas complexes. L'Ordre a informé le Curateur public de l'existence de regroupements d'ergothérapeutes particulièrement intéressés par le sujet et l'a assuré de l'intérêt et de la disponibilité d'ergothérapeutes à s'impliquer pour fournir de plus amples renseignements dans cette sphère d'activités. ■

■ Chronique du syndic ■

Les enquêtes du syndic

APRÈS AVOIR DÉCRIT, dans un précédent article, les principaux rôles des syndic, syndic adjoint et syndic correspondant, voici un résumé des démarches ou des étapes concrètes suivies par le syndic pour mener ses enquêtes et rendre les décisions qui s'imposent selon les cas portés à son attention.

Le syndic ou le syndic adjoint communique d'abord avec la personne qui a fait la demande d'enquête. Par la suite, ils pourront rencontrer le professionnel visé, effectuer une visite à son lieu de travail, communiquer avec diverses autres personnes impliquées dans le dossier, prendre avis auprès d'experts ou consulter un avocat.

Dans l'exercice de leurs fonctions, le syndic, le syndic adjoint et le syndic correspon-

dant peuvent prendre connaissance d'un dossier tenu par un professionnel, requérir la remise de tout document et prendre copie d'un tel dossier ou d'un tel document. Le professionnel doit sur demande, permettre l'examen d'un tel dossier ou d'un tel document et ne peut invoquer son obligation de respecter le secret professionnel pour refuser de le faire. Il est d'ailleurs interdit par la loi d'entraver de quelque façon que ce soit le travail du syndic, de le tromper par des réticences ou par de fausses déclarations, de refuser de lui fournir un renseignement ou un document relatif à une enquête ou de refuser de lui laisser prendre une copie d'un tel document.

Le cheminement d'une demande d'enquête reçue et les décisions pouvant être prises suite à cette enquête peuvent être schématisés par le tableau ci-contre.

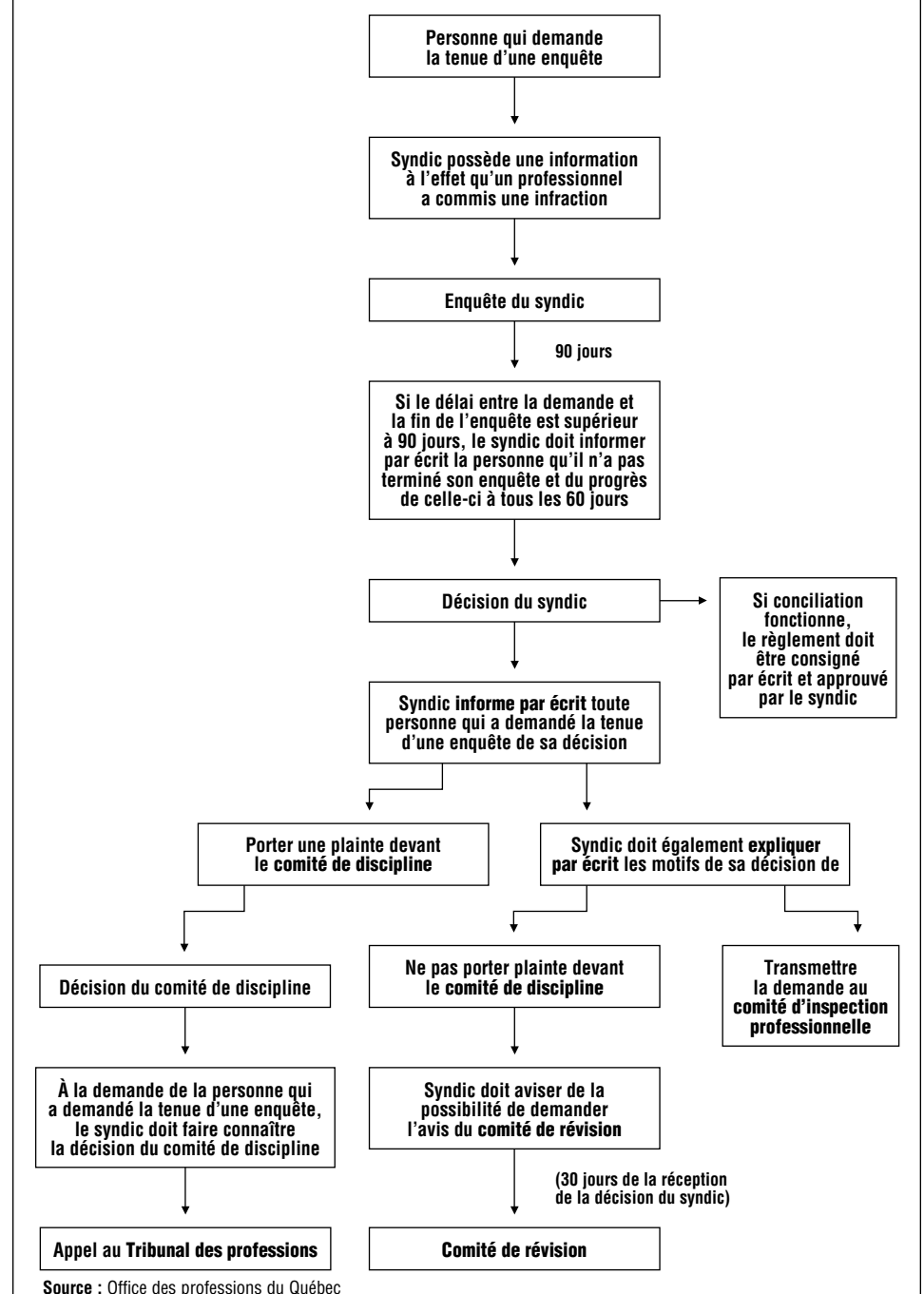
Comme l'indique le schéma, à la fin de l'enquête, différentes décisions peuvent être prises par le syndic, dont celle de déposer une plainte au comité de discipline contre le membre qui aurait commis des infractions aux lois et règlements qui régissent la pratique de l'ergothérapie.

Par contre, une information acheminée au bureau du syndic ne veut pas toujours dire erreur ou sanction pour l'ergothérapeute visé. En effet, si aucune infraction n'est identifiée suite à une demande d'enquête, l'évaluation plus spécifique du syndic pourra aider le professionnel à se questionner et l'amener à prendre les moyens pour améliorer sa pratique. Elle peut aussi lui confirmer que, dans des cas difficiles, son jugement et son éthique professionnels ont été effectivement appropriés.

En conclusion, même si la fonction syndic apparaît souvent à plusieurs comme la police des ergothérapeutes, cette fonction, inhérente au système professionnel québécois, assure la protection du public en interpellant des ergothérapeutes fautifs et garantit aussi que les normes de pratique soient maintenues pour le bénéfice de tous. ■

Monique Audet, erg., Syndic

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE D'ENQUÊTE



Centre de ressources
NOUVEL HORIZON

Opportunité d'affaires

Recherche ergothérapeute voulant se partir en affaire ou déménager ses bureaux.

• • •

Grande possibilité de références. Clientèle déjà établie au niveau de la CSST.

• • •

Nous sommes un centre en réadaptation professionnelle avec une équipe multidisciplinaire.

• • •

Veuillez communiquer avec Ronald Côté au (514) 385-9321.

▪ Échos des membres ▪

Nouvelles des regroupements

Regroupement des ergothérapeutes en santé mentale de la grande région métropolitaine

Une présentation sur les instruments de mesures concernant la résolution de problèmes chez les personnes atteintes de schizophrénie est organisée par le Regroupement des ergothérapeutes en santé mentale de la grande région métropolitaine le 9 mars 1999, à 18 h à la salle 1 du module d'enseignement de l'Hôpital L-H Lafontaine, pavillon Lahaise; premier étage, aile ouest. Le coût est de 10 \$, à payer sur place. S.V.P. réservez par télécopieur ou par courrier électronique avant le 26 février 1999.

Suite aux récentes élections, la nouvelle présidente du regroupement est madame Brigitte Gingras que vous pouvez rejoindre au (514) 937-6011, poste 2614. Veuillez prendre note que la prochaine réunion du regroupement se tiendra le 11 février au Centre communautaire de santé mentale de l'Hôpital Général de Montréal, 1547, avenue des Pins ouest, 12^e étage.

Pour toutes questions, veuillez vous adresser à Stéphane Rivard au numéro de télécopieur (514) 374-8198 ou par courrier électronique : theovega@vif.com ou encore à Catherine Briand au courrier électronique catherine.briand@sympatico.ca

Regroupement des ergothérapeutes de l'Estrie

Nous tenons à signaler une initiative intéressante du Regroupement des ergothérapeutes de l'Estrie. Ce regroupement publie périodiquement un bulletin d'informations appelé « Ergo-Estrie » dans lequel sont diffusées les dernières nouvelles des milieux de travail publics et privés de la région, des renseignements concernant des aides techniques ainsi que des témoignages, comme celui paru dans l'édition de Noël 1998 où une ergothérapeute racontait son expérience de travail aux États-Unis. Les regroupements qui songeraient à publier un tel journal, peuvent s'informer de la logistique nécessaire à sa parution auprès d'une des éditrices, Isabelle Couture au numéro (819) 829-1101. ■

▪ En direct du gouvernement ▪

Récupération et valorisation des aides techniques

ON ASSISTE à des retombées significatives des travaux du comité national sur la récupération et la valorisation des aides techniques, créé sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Office des personnes handicapées du Québec. En effet, deux projets sont actuellement en cours : le premier projet de valorisation concerne les plates-formes élévatrices résidentielles mis en place par la Société d'habitation du Québec. Le second porte sur la valorisation des télévisionneuses et a été initié par la RAMQ. Un troisième projet est à l'étude en ce qui a trait aux aides à la locomotion. L'Ordre remercie mesdames Denise Mauger et Danielle Dessureault de l'Institut de réadaptation de Montréal, représentant l'Ordre des ergothérapeutes du Québec au sein du comité national sur la récupération et la valorisation des aides techniques. ■

Bienvenue à la nouvelle ministre responsable de l'Application des lois professionnelles

À LA SUITE des élections du 30 novembre dernier, Madame Linda Goupil, avocate et députée de Lévis, a été nommée ministre de la Justice, Procureur général, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de l'Application des lois professionnelles. Son cheminement professionnel démontre de nombreuses contributions au sein du Barreau et devrait lui permettre de saisir rapidement les enjeux actuels du système professionnel. ■

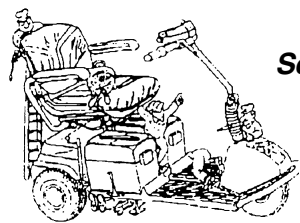
Prix d'excellence SHQ Irène-Auger

LA SOCIÉTÉ d'habitation du Québec a institué un nouveau prix cette année afin d'honorer les personnes, les entreprises ou les groupes qui se distinguent par la qualité de leurs réalisations. Le thème retenu pour la première remise du prix était l'adaptation résidentielle. Madame Susanne Kreis, consultante en accessibilité (Société Logique) et messieurs David Hodgson, technicien en architecture (Pierre Faucher, architecte), et Pierre Richard, architecte (Archiconcept inc.) ont mérité le prix *ex aequo*. L'ergothérapeute Marie-José Filion du CLSC Bordeaux-Cartierville a été sollicitée pour faire partie du jury qui était composé de personnes provenant d'organismes indépendants et dont l'expertise est reconnue. ■

Bienvenue à la relève

Bacoyannis, Dimitra	98-081
Baryl, Nancy	98-013
Bujold, Camille	98-115
Cantin, Isabelle	98-111
Cantin, Johanne	98-109
Colletti, Rosy	98-078
Cotelleso, Annie	98-119
Daneau, Julie	98-114
Gagné, Alexandra	98-112
Gauthier, Nadia	98-108
Kasongo, Arlette	98-092
L'Abbé, Marie-Claude	98-105
Mathieu, Lydie	97-099
Morassee, Eric	98-110
Renaud, Chantal	98-073

Mobilité Plus Enr.



Réparation de fauteuils roulants
Service d'Urgence / Réparation en 24 heures
15 ans d'expérience

Alain & Robert Gagné

Tél. : (450) 623-6444
Fax : (450) 623-3331

3876 Ch. Oka
St-Joseph du Lac, Qc J0N 1M0

Votre expérience, notre expertise.

- Adaptation automobile:
 - Élévateur
 - Toit surélevé
 - Suspension agenouillante
 - Système d'ancrage pour fauteuil roulant
 - Conduite manuelle...
- Mini-fourgonnette à plancher abaissé: l'*Activan*
- Normes de sécurité reconnues par Transport Canada
- Produits à la fine pointe technologique
- Équipe d'ingénieurs assignés en R&D
- Manufacturier québécois possédant 25 années d'expérience inégalée
- Conseillers expérimentés prêts à vous seconder dans vos évaluations
- Salles de consultation et salle de montre à votre entière disponibilité



"L'art de collaborer à l'autonomie de vos clients"

RICON

Innovation en mobilité

4870, Courval, Ville St-Laurent (Québec) Canada H4T 1L1
Téléphone: (514) 342-5000 / Sans frais: 1 800 668-8705



Transfert du programme d'aide matérielle de l'OPHQ

DANS LE NUMÉRO d'octobre 1998, nous vous informions du transfert complet du programme d'aide matérielle de l'OPHQ. Nous vous transmettons les plus récentes informations de l'OPHQ concernant les fiduciaires (agents payeurs) responsables de la gestion des programmes selon les nouveaux guides de gestion mis en place.

En ce qui a trait aux aides suivantes, les programmes sont administrés au niveau régional et les établissements fiduciaires va-

rient selon les régions (Régies régionales, centre de réadaptation, CLSC).

- Aides techniques pour les activités de la vie quotidienne et domestique;
- fournitures pour fonctions d'élimination;
- oxygénothérapie à domicile;
- chaussures orthétiques.

En ce qui a trait aux aides suivantes, les programmes sont administrés au niveau national comme suit :

Aides techniques à la communication	Hôpital Marie-Enfant
Équipements et fournitures pour la ventilothérapie à domicile	Est du Québec : Hôpital Laval Ouest du Québec : CSUM (Pavillon de l'Institut thoracique de Montréal)
Hémodialyse à domicile	<i>Pour les adultes</i> Est du Québec : CHUQ (Pavillon Hôtel-Dieu de Québec) Ouest du Québec : CHUM (Campus Notre-Dame) <i>Pour les enfants</i> Hôpital Ste-Justine • Hôpital de Montréal pour enfants
Équipements et fournitures requis pour les personnes s'alimentant de façon entérale	<i>Pour les adultes et les enfants</i> Hôpital Ste-Justine de Montréal

Le ministère de la Santé et des Services sociaux informe la population sur la réforme

DEUX DOCUMENTS ont été publiés concernant la réforme du système de santé québécois. Le premier expose les assises du système, notamment l'universalité des services, des services équitables, des services publics et l'adaptation continue des services. Le second se présente sous forme de 10 questions-réponses sur les services et les principaux changements touchant l'accessibilité aux soins de santé. On peut se procurer ces documents en rejoignant le Ministère au (418) 643-3160 ou en consultant leur site internet : www.msss.gouv.qc.ca ■

Déduction des dépenses d'adaptation

LE GOUVERNEMENT du Québec permet dorénavant à l'industrie touristique de déduire 100 % des dépenses d'adaptation pour accueillir la clientèle à capacité physique restreinte. Kéroul, Tourisme Québec, le ministère de la Culture et des Communications, et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont annoncé la sortie d'un dépliant à cet effet « Trois étapes pour conquérir un marché à votre portée » qui énumère tout ce qui est déductible du revenu imposable d'une entreprise afin d'augmenter sa clientèle. On peut se procurer le dépliant en communiquant avec Kéroul au numéro (514) 252-3104. ■

Crédit d'impôt pour personnes handicapées

NOUS VOUS INFORMIONS dans le bulletin de l'Ordre d'avril-mai 1998, de récentes dispositions concernant l'attestation du crédit d'impôt pour personnes handicapées par un ergothérapeute. L'information alors disponible était consécutive au dépôt du budget fédéral. Compte tenu de l'intérêt suscité par cette publication et de son importance pour la reconnaissance des expertises de l'ergothérapeute, l'Ordre a entrepris plusieurs démarches en suivi de ce dossier.

Rappelons que le crédit d'impôt pour personnes handicapées est une aide fiscale supplémentaire pour les personnes qui ont une déficience mentale ou physique grave et prolongée. La documentation obtenue de Revenu Canada précise que ce ne sont pas toutes les personnes ayant une déficience qui pourront demander ce crédit d'impôt. Pour l'obtenir, il faut davantage tenir compte **des effets de la déficience** que de la déficience elle-même.

L'attestation fournie par le professionnel doit clairement établir que l'individu est limité de façon marquée dans sa capacité d'exécuter une activité essentielle de la vie quotidienne : marcher, parler, percevoir, réfléchir, se souvenir, entendre, se nourrir, s'habiller ainsi qu'éliminer les déchets du corps humain. L'individu qui demande ce crédit d'impôt doit joindre à sa déclaration le formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, dûment rempli.

Depuis le 24 février 1998, les personnes autorisées à exercer la profession d'ergothérapeute peuvent attester de l'existence d'une déficience grave et prolongée quant à la capacité d'une personne à marcher ou à se nourrir et à s'habiller elle-même. D'autre part, la personne autorisée à exercer la profession de psychologue peut attester qu'une personne a une déficience grave et prolongée sur le plan de la perception, de la réflexion et de la mémoire.

L'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) a été un artisan de cette reconnaissance par le ministre fédéral des finances. En juillet 1998, à la demande de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec,

l'ACE a adressé une nouvelle demande afin que soit incluse la possibilité que l'ergothérapeute puisse attester des problèmes de déficience pour les fonctions mentales. Cette demande s'appuie sur les compétences des ergothérapeutes dans l'évaluation des fonctions cognitives, perceptuelles et mentales.

D'autre part, à compter de 1998, un nouveau crédit d'impôt non-remboursable pouvant atteindre 400 \$ sera disponible pour les aidants naturels qui habitent avec un ou plusieurs proches parents déficients à charge, ou encore un père ou un mère ou bien un grand-père ou une grand-mère qui a atteint l'âge de 65 ans avant la fin de l'année, à qui ils prodiguent des soins à domicile.

Au cours des derniers mois, l'Ordre a vérifié auprès de la Direction générale de la législation du ministère du revenu du Québec et a obtenu l'assurance que les dispositions relatives au crédit d'impôt pour personnes handicapées au plan fédéral, sont également intégrées à la législation et à la réglementation fiscale québécoise. L'information reçue en décembre 1998 confirme que les personnes suivantes peuvent attester, sur le formulaire prescrit, de déficience mentale ou physique grave et prolongée dont les effets sont tels que la capacité d'un particulier d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne est limitée de façon marquée :

- un médecin en titre;
- s'il s'agit d'une déficience visuelle, un médecin en titre ou un optométriste;
- s'il s'agit d'une déficience auditive, un médecin en titre ou un audiologiste;
- s'il s'agit d'une déficience quant à la capacité à marcher ou à s'alimenter et à s'habiller, un médecin en titre ou un **ergothérapeute**;
- s'il s'agit d'une déficience sur le plan de la perception, de la réflexion et de la mémoire, un médecin en titre ou un psychologue.

La modification proposée à l'égard des ergothérapeutes et des psychologues s'applique aux attestations délivrées après le 24 février 1998.

De plus, l'information reçue précise que pour l'application du crédit d'impôt pour frais médicaux, les personnes autorisées à exercer la profession d'ergothérapeute se qualifient à titre de « praticien ». Par conséquent, les montants payés à un ergothérapeute à l'égard de services médicaux ou paramédicaux constituent des frais admissibles à des crédits d'impôts.

Enfin, l'Ordre a adressé à Revenu Canada et au ministère des Finances du Québec une demande de reconnaissance pour que les ergothérapeutes puissent attester de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées d'une personne qui a une déficience mentale grave et prolongée qui limite de façon marquée son activité. ■

En route pour le 8 mars 1999

LE CONSEIL du statut de la femme vous invite à célébrer la prochaine Journée internationale des femmes où il sera question de dialogue de génération en génération. Le slogan retenu cette année reflète cet appel à une solidarité entre toutes les femmes : Complices, au fil des âges. Pour en savoir davantage sur les activités de cette Journée, on peut consulter le site web du Conseil du statut de la femme à l'adresse www.csf.gouv.qc.ca. ■

Voyager

portatif

Un ultra-léger qui fait le poids!

- Ultra-léger : seulement 12 lb
- Capacité de levage de 440 lb
- Commande de déclenchement rapide «Quick Releaser» assurant sécurité et simplicité pour l'accrochage et le décrochage
- Le même appareil peut servir dans plusieurs pièces
- Se transporte et se range n'importe où
- Batterie amovible de 24 volts rechargeable en 2 heures
- Garantie complète
- La plus haute qualité à prix accessible

Conçu et fabriqué par le chef de file du lève-patient sur rail au Québec depuis 5 ans.

Distributeurs demandés

BHM
MÉDICAL INC.

2001, rue Tanguay
Magog (Québec) Canada J1X 5Y5
1 800 868-0441
Tél. : (819) 868-0441
Télex : (819) 868-2249
Internet: www.bhm-medical.com

■ Ressources express ■

En bref

Bourses de la Fondation canadienne d'ergothérapie

La Fondation canadienne d'ergothérapie annonce un appel de candidatures pour l'obtention de bourses de recherche sur différentes thématiques : clientèle adulte et retour au travail, impact des maladies chroniques, clientèle adulte et technologies, impact des programmes de prévention et de promotion de la santé, intervention auprès d'une clientèle pédiatrique. Ces bourses de 5000 \$ à 10 000 \$ en vigueur à compter du 1er juillet 1999 sont réservées aux membres de l'Association canadienne des ergothérapeutes. Les demandes de bourses doivent parvenir à la Fondation avant le 15 mars 1999. Pour plus d'informations, communiquez avec la Fondation au (416) 487-5438.

Rénovation de CHSLD

Vous travaillez en CHSLD et vous êtes impliqué dans un projet de rénovation ou de construction d'un nouvel édifice? Le ministère de la Santé et des Services sociaux, service de l'expertise, normalisation et contrat a produit un *Guide d'aménagement des centres d'hébergement et de soins de longue durée* qui pourra vous être utile. Ce guide est disponible au (418) 643-6465.

Dépistage des besoins en ergothérapie pour une clientèle déficiente intellectuelle en milieu scolaire

Les ergothérapeutes Martine Leroux et Danielle Gravel ont élaboré une méthode permettant de déterminer le nombre maximum d'élèves qu'un ergothérapeute peut traiter ou encore le nombre d'ergothérapeutes nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins d'une population donnée selon l'orientation de l'institution évaluée : *Le Dépistage des besoins en ergothérapie pour une clientèle déficiente intellectuelle en milieu scolaire*.

Madame Gravel indique que ce test a été développé pour une clientèle scolaire présentant une déficience intellectuelle associée ou non de handicaps physiques ou de troubles de la personnalité. Il se veut simple et rapide à administrer. Le protocole décrit le formulaire et le profil fonctionnel; il explique le mode d'administration du test, l'analyse des données recueillies et la description des composantes d'un rapport. Pour commander, communiquez avec Danielle Gravel au (450) 926-3901, coût : 195 \$

Nouvelle procédure de reconnaissance de milieux de stages

Dans le bulletin de l'Ordre de Juin/Juillet 1996, nous vous informions que d'importants changements étaient en cours dans le processus d'agrément des milieux de stages.

L'Ordre a procédé jusqu'à la fin décembre 1996 à l'agrément des établissements désireux d'accueillir des stagiaires, et ce, conjointement avec l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE).

L'environnement dans lequel se situait le processus d'agrément avait alors subi des transformations importantes. D'une part, la responsabilité d'une partie des stages dont la gestion relevait de l'Ordre, était progressivement transférée aux universités, d'autre part, l'ACE suspendait son programme d'agrément dans le but d'entreprendre la révision en profondeur de ce programme. Depuis 1997, l'ACE référerait donc les établissements souhaitant être agréés vers les universités.

En septembre 1998, l'ACE informait ses membres, par la voie de son bulletin, d'une nouvelle procédure de reconnaissance des milieux de stages. Ce texte, légèrement modifié, est reproduit ci-dessous avec la permission du bulletin National (1998). Nouvelle procédure de reconnaissance des milieux de stages : 15 (5) : 9.

« Soucieuse d'offrir une vaste gamme de champs de pratique aux étudiants, l'ACE a élaboré, en collaboration avec l'Association canadienne des programmes universitaires d'ergothérapie (ACPUE), un Programme de reconnaissance des milieux de stages (PRMS) qui remplace l'ancien programme d'agrément de l'ACE. Cette reconnaissance de l'ACE et de l'ACPUE, qui exige notamment une ré-

vision de la documentation par des pairs, confirme le fait que le milieu satisfait à toutes les normes de formation clinique. »

Les milieux qui satisfont aux exigences du PRMS :

- se qualifient pour offrir de la formation clinique à des étudiants sur une base nationale et internationale;
- sont reconnus comme répondant à toutes les normes nationales établies par l'ACE et l'ACPUE;
- soutiennent la promotion de la formation et de la pratique de l'ergothérapie au Canada;
- font partie de la banque de données de l'ACE concernant la formation clinique, laquelle banque est mise à la disposition des étudiants et des programmes universitaires.

Un milieu qui désire offrir de la formation clinique dispose de deux options possibles : La première consiste à adresser une demande à son programme régional universitaire, ce qui lui permettra d'offrir de la formation clinique aux étudiants de sa région. La deuxième option nécessite une demande à l'ACE

afin d'accéder au PRMS qui lui permettra d'offrir de la formation clinique à des étudiants de toutes provenances, régionale, nationale ou internationale.

Les milieux qui sont déjà agréés par l'ACE, seront avisés des procédures à suivre pour être reconnu par le PRMS. Pour obtenir des renseignements sur les nouvelles procédures de reconnaissance des milieux de stages, on peut communiquer avec les coordonnateurs de stages des programmes universitaires ou avec le Bureau national de l'ACE au 1-800-434-2268. »

Au Québec, on peut rejoindre les coordonnateurs de stages aux numéros suivants :

- Université de Montréal; Huguette Picard-Greffe, (514) 343-7217
 - Université Laval; Audette Bédard, (418) 656-2131 #7656
 - Université McGill; Louise Thouin, (514) 398-6561
- L'Ordre des ergothérapeutes du Québec s'est assuré d'une transition harmonieuse au moment de cette

transformation majeure afin que les établissements qui avaient déjà reçu un agrément conjoint de l'Ordre et de l'ACE ou qui avaient amorcés des démarches, ne soient pénalisés jusqu'à la mise en place du nouveau processus de reconnaissance.

L'Ordre encourage l'ensemble de ses membres à s'impliquer activement au niveau de la formation clinique. Le Code de déontologie spécifique d'ailleurs que les ergothérapeutes doivent, dans la mesure de leurs possibilités, aider au développement de la profession par l'échange de leurs connaissances et de leur expérience avec les confrères et les étudiants.

Prêt d'aides techniques

L'Association canadienne de la dystrophie musculaire rappelle que le but de son programme de prêt d'aides techniques est de compenser les délais des programmes gouvernementaux et non de les remplacer. On peut faire une demande pour un client en complétant un formulaire d'inscription que l'on peut se procurer en communiquant avec Diane Michaud par téléphone au (514) 393-3522 ou par télécopieur au (514) 393-8113. ■

PUBLICITÉ BRODA

Le Centre Ostéopathique du Québec, le **COQ**, est un collégi offrant une formation complète en ostéopathie (médecine manuelle globale) reconnue par le Registre de Ostéopathe du Québec, le ROQ. Le programme d'enseignement du **CO** vise à la formation de cliniciens prudents, compétents et efficaces.

formation d'excellence

Le programme entier comprend 1 200 heures, réparties sur une période de six ans. Chaque année comporte six séminaires de quatre jours et une journée clinique avec un diplômé en ostéopathie.

Le **COQ** exige comme pré-requis à l'inscription, l'obtention d'un baccalauréat en science de la santé, en accord avec les critères du ROQ. Pour obtenir plus d'informations, contactez-nous au (514) 384-1271.

COQ
CENTRE OSTÉOPATHIQUE
DU QUÉBEC

■ Ressources express ■

Appel de candidature au Prix Ginette Théorêt

Définition du prix

Mention décernée aux deux ans, à un ergothérapeute du milieu clinique qui par ses qualités et son implication s'est particulièrement distingué parmi ses pairs au cours des deux dernières années.

Période de soumission

Du 15 avril au 15 mai (en alternance avec la Mention d'excellence). Le cachet d'oblitération de la poste détermine la validité de la date de retour des formulaires de mise en candidature.

Procédure de mise en candidature

Par une publication officielle de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), les ergothérapeutes sont invités à suggérer un candidat au Prix Ginette Théorêt.

Critères d'évaluation

- Faire preuve d'une implication importante dans son secteur d'activité en milieu clinique.
- Participer au rayonnement de la profession dans son milieu de travail.
- Faire preuve de dynamisme, de leadership.
- Faire preuve de créativité.
- Posséder un souci d'entraide et de partage.
- Faire preuve de disponibilité, d'accessibilité.
- Posséder des qualités humaines appréciables.

Procédures de sélection

La sélection se fait par un jury dont les membres sont choisis par le comité Prix et Mentions (CPM). Le jury est composé de trois personnes :

- du récipiendaire du prix de l'année précédente;
- de deux ergothérapeutes du milieu clinique ayant plus de 8 ans d'expérience.

Le délégué du CPM informe les membres du jury de la procédure à suivre et des critères d'évaluation. Il reçoit les candidatures et les soumet aux membres du jury.

La décision des membres du jury doit être communiquée au président du comité Prix et Mentions au plus tard le 15 juin de l'année en cours.

Le président du CPM soumet le choix des membres du jury au Bureau de juin pour approbation.

Nature du prix

Une bourse de 750 \$.

Remise du prix

Lors d'une cérémonie officielle, la présidente de l'OEQ remet au récipiendaire un certificat honorifique accompagné du prix.

Mention de la remise du prix avec photo du récipiendaire dans le bulletin de l'Ordre « Ergothérapie-Express ».

Conditions particulières

Sont exclus les membres du Bureau et du jury de sélection.

Le Prix Ginette Théorêt ne peut être attribué qu'une seule fois à une même personne.

Le jury peut décider de recommander qu'aucun prix ne soit attribué dans le cas où les candidats présentés ne répondent pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation.

Pour soumettre une candidature, prière de communiquer avec Louise Guimond, à l'OEQ au (514) 844-5778 afin d'obtenir le coupon réponse et le formulaire de mise en candidature. ■

■ Formation continue ■

2^e Colloque sur l'interdisciplinarité

NOUS VOUS RAPPELONS la tenue du 2^e Colloque sur l'Interdisciplinarité le 19 mars 1999 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières. Ce colloque abordera plusieurs thèmes dont le partage de la responsabilité professionnelle, les enjeux de l'interdisciplinarité dans différents contextes de travail, la formation ainsi que l'atteinte d'un juste équilibre entre la polyvalence et la spécificité professionnelle. L'inscription à ce colloque devra se faire à l'Ordre et rappelons que le tarif préférentiel n'est valable que jusqu'au 18 février. Vous trouverez le programme du colloque ci-joint et si vous souhaitez y participer, nous vous invitons à faire parvenir votre formulaire d'inscription et le paiement à France Guimond à l'adresse de l'Ordre. ■

PUBLICITÉ

TOUT POUR LE DOS

Péliculer le film du vol. 9 n° 5 décembre 1998 (page 7)



une force en mouvement

SYNDICAT DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC POUR NOUS REJOINDRE COMPOSEZ LE (514) 521-4469

ERGOTHÉRAPIE
express
Le bulletin de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Ordre des ergothérapeutes du Québec
2021, avenue Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778 ou 1-800-265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478

Rédaction : Pierrette Boivin, Françoise Rollin-Gagnon, Sylvie Salois

Graphisme et mise en pages : Mardigrade inc.

Tirage : 2500 exemplaires
ISBN 1192-0246

■ Formation continue ■

Congrès 2000 de l'Ordre

IL Y A QUELQUES MOIS, un groupe d'ergothérapeutes de la région de Trois-Rivières a manifesté son intérêt à organiser le prochain congrès de l'Ordre prévu pour l'an 2000. Leur projet a été proposé et adopté par le Bureau du 11 décembre dernier. Voici certaines informations préliminaires en ce qui a trait à cet événement.

Les dates : 9 et 10 juin 2000

Le lieu : Trois-Rivières

Le format : Tables rondes, ateliers, conférences, présentations de cas, communications par affiches, présentations étudiantes

Le thème : **L'ergothérapie de l'an 2000 : d'où vient-elle et où va-t-elle? Réflexion sur la pratique de l'ergothérapie au tournant du siècle et du millénaire**

Les sous-thèmes :

- Promouvoir l'occupation dans la pratique
- Perpétuer les histoires de succès
- Apprendre de notre passé
- Investir dans l'avenir
- Faire des remises en question sur nos façons d'aborder la pratique

Un volet de conférences s'adressera plus spécifiquement à diverses clientèles distinctes :

- Ergothérapie auprès des clientèles en santé physique en l'an 2000
- Ergothérapie auprès des clientèles en santé mentale en l'an 2000
- Ergothérapie auprès des clientèles en gérontologie en l'an 2000
- Ergothérapie auprès des clientèles en pédiatrie en l'an 2000

Les personnes responsables :

- Marie-Josée Saint-Pierre, présidente du comité organisateur; elle sera assistée de Chantal Pinard.
- Geneviève Pépin, présidente du comité scientifique; elle sera assistée de Martine Brousseau.

Nous souhaitons bon travail au comité organisateur qui sera appuyé par un nombre impressionnant d'ergothérapeutes de la région. ■

Colloque organisé par l'Ordre en mai 1999

L'ORDRE VOUS INVITE à réserver le 7 mai 1999 à votre agenda afin de participer à son Colloque « **Assurer la qualité des services : une démarche stratégique** » qui aura lieu à l'Hôtel Holiday Inn Montréal-Midtown.

Les préparatifs vont bon train et le comité organisateur a choisi des conférenciers réputés pour leur vision originale des nouvelles tendances et leur capacité à suggérer des solutions concrètes aux problématiques complexes que rencontrent les ergothérapeutes dans leur pratique professionnelle.

Nous vous rappelons que les grands thèmes seront

- Favoriser la qualité des services par des choix éthiques valables en période de débordement

- Assurer la continuité des soins en ergothérapie en établissant des relations interétablissements efficaces - visions de différents milieux

- Démontrer l'efficacité des interventions en ergothérapie par des mesures de résultats appropriées à différents milieux et à différentes clientèles

- Faire face à l'augmentation de la tâche : cultiver sa crédibilité professionnelle et sa capacité à déterminer ses limites

Le Colloque se terminera sur une note d'excellence puisque l'Ordre profitera de cette occasion pour honorer certains des récipiendaires des prix et mentions 1999.

Le programme définitif et le formulaire d'inscription seront diffusés lors du prochain courrier de l'Ordre en mars. ■

Sondage pré-colloque

Dans le but de répondre à vos besoins et d'enrichir les discussions, nous vous invitons à nous faire parvenir vos questions ou vos préoccupations concernant la mesure des résultats. Veuillez adresser vos questions à France Guimond, par télécopieur : (514) 844-0478, par courrier électronique guimondf@oeq.org ou par courrier postal d'ici au 22 février.

La tenue de dossiers en ergothérapie : Habiletés de rédaction

Martine Brousseau, erg., M.A.M.S

Objectifs du cours

La session de suivi (une journée) vise à :

- ✓ assister les participants dans l'application du contenu de la formation initiale; et
- ✓ aider les participants dans l'identification des moyens pour faciliter les changements.

Note. Pour s'inscrire à la session de suivi il faut avoir complété la session initiale.

Formulaire d'inscription

Pour vous inscrire vous devez faire parvenir, avant la date limite d'inscription correspondant à la session de formation choisie, cette section dûment complétée, le dossier complet de l'usager tel que spécifié ainsi que votre chèque à l'ordre de :

Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ)
2021, avenue Union, bureau 920
Montréal, (Québec) H3A 2S9

Pour plus d'informations, communiquer avec Caroline Boris au numéro (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778.

- Session de suivi (1 journée) : 75 \$
(5,25 \$ TPS + 6,02 \$ TVQ) = 86,27 \$*

* Le coût de l'inscription comprend les documents du participant.

La confirmation de l'inscription se fera par téléphone et le lieu de l'activité vous sera confirmé à ce moment.

Je désire m'inscrire à la session suivante :

Session de suivi

- Saguenay, le 26 mars 1999 (général)
 - Date limite d'inscription le 12 mars 1999
- Montréal, le 19 avril 1999 (général)
 - Date limite d'inscription le 2 avril 1999

Nom _____

N° de membre _____

Employeur _____

Région administrative _____

Adresse à domicile _____

Téléphone : domicile (_____) _____

travail (_____) _____

La force d'être



Mieux assuré...

Et en plus

en groupe

C'est que *vous* en profitez pour votre assurance automobile

Un antidémarrreur VitroPlus;
Un témoin lumineux et le burinage des vitres.

**Antidémarrreur
GRATUIT***

20 % de rabais sur votre prime d'assurance vol.

* Gratuit pour les véhicules de 1996 et les plus récents, et pour aussi peu que 39,95 \$ (plus taxes) pour les modèles 1995 et antérieurs.

* Cette offre peut prendre fin sans préavis.

Montréal : (514) 281-8121
Québec : (418) 835-6806
Partout : 1 800 363-6344



La Sécurité,
assurances générales

PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE

■ Formation continue ■

CALENDRIER DE FORMATION CONTINUE

FORMATION À DISTANCE

THÈME	DIFFÉRENTS COURS OFFERTS EN : Gérontologie Santé communautaire Santé mentale et autres
Organisme	Université de Montréal, Faculté de l'éducation permanente
Date	Session Printemps 99
Renseignements	Tél. : (514) 343-7492, 1 800 363-8876, téléc. : (514) 343-2430 ou courrier électronique : distance@fep.umontreal.ca

THÈME	RELATIONS PARENTS/ADOLESCENTS
Organisme	Thérapie d'impact
Conférencière	Danie Beaulieu, Ph.D. psychologue
Dates et lieux	10 mars 99, Collège Rosemont, Montréal 22 mars 99, Hôtel Lévesque, Rivière-du-Loup
Renseignements	Tél. : 1 888-8GUÉRIR, téléc. : (418) 841-4491 ou courrier électronique : impact@quebecetel.com

THÈME	RELATIONS PARENTS/ENFANTS
Organisme	Thérapie d'impact
Conférencière	Danie Beaulieu, Ph.D. psychologue
Date et lieu	15 mars 99, Hôtel Lévesque, Rivière-du-Loup
Renseignements	Tél. : 1 888-8GUÉRIR, téléc. : (418) 841-4491 ou courrier électronique : impact@quebecetel.com

THÈME	DIFFÉRENTES CONFÉRENCES EN LIEN AVEC LA THÉRAPIE D'IMPACT
Organisme	Thérapie d'impact
Conférencière	Danie Beaulieu, Ph.D. psychologue
Dates et lieux	À différentes dates à Montréal et Québec
Renseignements	Tél. : 1 888-8GUÉRIR, téléc. : (418) 841-4491 ou courrier électronique : impact@quebecetel.com

THÈME	« LA BOÎTE À OUTILS » : Approche basée sur l'intégration sensorielle théories et stratégies pour faciliter l'auto-régularisation (modulation)
Conférencière	Diana Henry, Ms, OTR/L, Arizona
Coût	290 \$ (incluant le manuel)
Dates et lieu	15 et 16 mars 99, session anglaise 18 et 19 mars 99, session française, les deux à l'Hôtel du Parc, Montréal
Renseignements	Tél. : (514) 345-0210 #153 ou 155

THÈME	PRÉVENTION ET CRISE : OUTILS D'AUTOPROTECTION
Organisme	Institut québécois de la déficience intellectuelle (IQDI)
Dates et lieux	17 et 18 mars 99, Montréal 24 et 25 mars 99, Québec
Coût	200 \$, maximum 25 participants
Renseignements	Tél. : (514) 725-2387, téléc. : (514) 725-2796, courrier électronique : aqisiqui@total.net

THÈME	XXIX RÉUNION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE LA SCOLIOSE DU QUÉBEC
Date et lieu	19 mars 99 (réunion scientifique), Hôtel Chéribourg, Cantons d'Orford
Renseignements	Tél. : (514) 345-4876 et téléc. (514) 345-4755

THÈME	IMAGINE MON AVENIR : 24^e CONGRÈS INTERNATIONAL SUR LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE
Organisme	Association québécoise pour les troubles d'apprentissage (AQETA)
Dates et lieu	25 au 27 mars 99, Hôtel Reine Elizabeth, Montréal
Coût	390 \$
Renseignements	AQETA, Tél. : (514) 847-1324, téléc. : (514) 281-5187 ou courrier électronique : aqeta@sympatico.ca

THÈME	L'ÉVALUATION POUR L'ACCÈS À L'ORDINATEUR DES PERSONNES QUI ONT DES DÉFICIENCES PHYSIQUES
Organisme	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ)
Date et lieu	26 mars 1999, IRDPQ
Coût	115 \$ (incluant documentation et pauses-santé)
Date limite	5 mars 1999 – nombre limite de participants : 15
Renseignements	Secrétariat de la formation réseau, Tél. : (418) 529-9141 #6481

THÈME	3^e SÉMINAIRE PARAMÉDICAL ANNUEL DE L'HÔPITAL SHRINERS POUR ENFANTS
Organismes	Hôpital Shriners pour enfants et Hôpital Ste-Justine
Dates et lieu	7 au 9 avril 99, Montréal
Langue	Les présentations seront en anglais
Renseignements	K. Montpetit, Tél. : (514) 842-4464 #497 ou téléc. : (514) 842-7553

THÈME	L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS REQUISES POUR LA CONDUITE AUTOMOBILE
Organisme	Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ)
Date et lieu	16 avril 1999, IRDPQ
Coût	115 \$ (incluant documentations et pauses-santé)
Date limite	26 mars 1999 – nombre limite de participants : 20
Renseignements	Secrétariat de la formation réseau, Tél. : (418) 529-9141 #6481

THÈME	SCHOOL BASED OT PRACTICE
Organisme	New Brunswick Extra-Mural Program, Atlantic Health Science Corporation
Date et lieu	23 avril 99, ST-Jean (Nouveau Brunswick)
Conférencière	Nancy Pollack
Renseignements	Christel Seeberger, Tél. : (506) 432-3238

THÈME	67^e CONGRÈS DE L'ACFAS — LA PRATIQUE BASÉE SUR DES FAITS SCIENTIFIQUES DANS LE DOMAINE DE LA RÉADAPTATION
Organisme	Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS)
Date et lieu	10 au 14 mai 1999, Université d'Ottawa
Renseignements	L. Brousseau : tél. : (613) 562-5800 *8015 ou Claire-Jehanne Dubouloz, (613) 562-5800 *8037, par fax : (613) 562-5428 ou courrier électronique : lbrossea@uottawa.ca.

THÈME	BIOPSYCHOSOCIAL ASPECTS OF HIV INFECTION. Fourth International Conference
Organisme	Canadian Psychological Association
Dates et lieu	15 au 18 juillet 99, Ottawa
Renseignements	Tél. : 1 888 472-0657, télécop. (613) 237-1674 ou courrier électronique : courrielcpa@cpa.ca et internet http://www.cpa.ca

THÈME	MOI... AU CŒUR DE VOTRE VIE
Organisme	18 ^e congrès annuel de l'Institut québécois de la déficience intellectuelle (IQDI)
Dates et lieu	20 au 22 mai 99, Hôtel Le Georgesville, St-Georges
Renseignements	Tél. : (514) 725-2387, téléc. : (514) 725-2796, courrier électronique : aqisiqui@total.net

THÈME	MEDICAL LEGAL ASPECTS OF WORK INJURIES
Organisme	Institute for Work & Health
Dates et lieu	6 au 9 juin 99, Toronto
Renseignements	Tél. : (416) 927-2027 #2131, télécop. : (416) 927-4167, courrier électronique : gpallo@iwh.on.ca, site Web : http://www.iwh.on.ca

THÈME	THE MULTICONTEXT APPROACH TO COGNITIVE REHABILITATION
Organisme	Advanced Rehabilitation Institutes
Dates et lieu	15 au 17 juin 99, Seattle, Washington
Renseignements	Tél. : (919) 972-9524, télécop. (919) 977-7140 ou courrier électronique : advancedrehab@mindspring.com

THÈME	NINTH WORLD CONGRESS ON PAIN
Organisme	International Association for the Study of Pain
Dates et lieu	22 au 27 août 99, Vienne, Autriche
Renseignements	Courrier électronique : courrieliasp@locke.hs.washington.edu

THÈME	QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE VIEILLISSEMENT : VIEILLIR AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ POUR TOUS LES ÂGES
Organisme	Fédération internationale de la vieillesse
Dates et lieu	5 au 9 septembre 99, Montréal
Renseignements	Site Web : http://www.ifa-fiv.org

THÈME	THE SECOND ASIA-PACIFIC OCCUPATIONAL THERAPY CONGRESS
Organisme	Occupational Therapy Association of the Republic of China
Dates et lieu	11 au 14 septembre 99, Taipei, Taiwan
Renseignements	Secrétariat du congrès : Tél. : 886-2-2523 6017, télécopieur : 886-2-2537 7479 ou courrier électronique tcm@ms5.hinet.net

THÈME	COUNTING THE COST OF QUALITY
Organisme	16th International Conference of The International Society For Quality in Health Care
Dates et lieu	12 au 15 octobre 99, Melbourne, Australie
Renseignements	Tél. : + 613 9417 6971, téléc. + 613 9417 6851 ou courrier électronique : isqua@vicnet.net.au et site Web : //hsfo.health/latrobe.edu.au/isqua/home.html

THÈME	LE CONGRÈS TRIPARTITE 2000
Organismes	L'Association canadienne des ergothérapeutes, L'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes et l'Association canadienne de physiothérapie
Dates et lieu	24 au 27 mai 2000, Metro Toronto Convention Centre
Renseignements	A.C.E. Tél. : (613) 523-2268, 1 800-434-2268 ou téléc. : (613) 523-2552